

Commune de FOURQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement d'un port de plaisance fluviale sur le petit Rhône, à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet et à l'autorisation environnementale

Par arrêté préfectoral n° 30-2023-02-06-00002 du 6 février 2023, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'un port de plaisance fluviale sur le petit Rhône, sur le territoire de la commune de Fourques, est ouverte en mairie de Fourques durant 32 jours consécutifs, **du lundi 6 mars 2023, à 9 heures, au jeudi 6 avril 2023, à 17 heures.**

Cette enquête publique est préalable :

- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement d'un port de plaisance fluviale sur le petit Rhône
- à la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet
- à l'autorisation environnementale incluant notamment une installation classée pour la protection de l'environnement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale, insérés dans le dossier et consultables sur le site internet mentionné ci-dessous.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement d'un port de plaisance fluviale sur le petit Rhône, la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet et une autorisation environnementale, ou un arrêté de refus.

Monsieur Jean HODÈS, colonel de l'arme des transmissions, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, le 24 octobre 2022.

La mairie de Fourques, rue Etienne Courlas, 30300 Fourques, est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public, qui pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux, en mairie de Fourques, rue Etienne Courlas, 30300 Fourques, du lundi au vendredi inclus, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête publique unique sur le site internet disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/port-fluvial-a-fourques>

En outre, un accès gratuit aux dossiers est mis en place sur un poste informatique prévu à cet effet dans les locaux de la mairie de Fourques, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant sur l'utilité publique du projet de réalisation d'un port de plaisance fluviale sur le petit Rhône à Fourques, sur la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation du projet et sur l'autorisation environnementale, pourront être, par toute personne intéressée, soit :

- 1) Consignées sur le registre d'enquête publique, au format papier, constitué de feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux en mairie de Fourques, rue Etienne Courlas, 30300 Fourques, du lundi au vendredi inclus, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures.
- 2) Adressées par correspondance, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur sur le projet de réalisation d'un port de plaisance fluviale, domicilié en mairie de Fourques, rue Etienne Courlas, 30300 Fourques.
- 3) Adressées directement sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse URL suivante : <https://www.registre-numerique.fr/port-fluvial-a-fourques>, onglet « déposer une contribution »
- 4) Adressées par courrier électronique à l'adresse mail suivante : port-fluvial-a-fourques@mail.registre-numerique.fr
- 5) Communiquées, par voie écrite ou orale, au commissaire enquêteur, qui sera en mesure de recevoir personnellement le public lors des permanences qui seront tenues en mairie, aux adresses, jours et heures suivants :

Mairie de Fourques, rue Etienne Courlas, 30300 Fourques :

le lundi 6 mars 2023, de 9 heures à 12 heures (jour de l'ouverture de l'enquête)

le mercredi 22 mars 2023, de 14 heures à 17 heures

le jeudi 6 avril 2023, de 14 heures à 17 heures (jour de la clôture de l'enquête).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique, ainsi que celles adressées par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur seront consultables sur le site : <https://www.registre-numerique.fr/port-fluvial-a-fourques>, onglet « les contributions ».

Toute personne peut également s'adresser au responsable du projet à la société Territoire 30 (Monsieur Antoine Malvaud, antoine.malvaud@territoire30.com - SEGARD, 442 rue Georges Besse 30 904 NIMES téléphone : 04.66.38.88.81, aux fins d'obtenir toutes informations relatives à ce projet.

Le présent avis sera affiché en mairie de Fourques ainsi que sur le site concerné par le projet. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Fourques, ainsi qu'en préfecture du Gard, direction de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination, bureau de la réglementation générale et de l'environnement, 10 avenue Feuchères, 30045 Nîmes cedex 9.